

Egapro

Index de l'égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes

Voir le fil d'Ariane

Étape 13 sur 13

Validation de la transmission des résultats

Étape suivante : Confirmation

Vous êtes sur le point de valider la procédure vous permettant de transmettre aux services du ministre chargé du travail vos résultats en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes conformément aux dispositions de l'article D.1142-5 du code du travail.

Pour terminer la procédure, cliquez sur "Valider et transmettre les résultats" ci-dessous.

Récapitulatif de l'Index égalité professionnelle

Déclaration de l'index de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes pour l'année **2025** au titre des données **2024**.

Informations déclarant

BECHER Jessica

rh@udaf67.fr

0369579148

Informations Entreprise / UES

Entreprise déclarante : **UNION DEPART ASSOC FAMILIALES BAS-RHIN**

19 RUE DU FAUBOURG NATIONAL

67000 STRASBOURG

Département : Bas-Rhin

Région : Grand Est

Siren : **778869800**

Code NAF : **88.99B** - Action sociale sans hébergement n.c.a.

Tranche d'effectifs assujettis de l'entreprise : **De 50 à 250 inclus**

Informations calcul et période de référence

Les indicateurs sont calculés au titre de l'année **2024**

La date de fin de la période de référence choisie pour le calcul des indicateurs est le **31/12/2024**.

136 salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs sur la période de référence (en effectif physique)

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

La modalité choisie pour le calcul de l'indicateur est par catégorie socio-professionnelle.

39 / 40

Nombre de points obtenus à l'indicateur
Écart en faveur des hommes

Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes

35 / 35

Nombre de points obtenus à l'indicateur
Écart en faveur des femmes

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

0 / 15

Nombre de points obtenus à l'indicateur

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

5 / 10

Nombre de points obtenus à l'indicateur
Femmes sur-représentées

Index égalité professionnelle

Index de

79 / 100

Total des points obtenus aux indicateurs calculables : **79**

Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables :
100

Publication des résultats obtenus

Résultats publiés le **03/02/2025** avec la modalité suivante : Communication interne par le cse

Plan de relance

Votre entreprise n'a pas bénéficié depuis 2021, d'une aide prévue par la loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 au titre de la mission « Plan de relance »

[Précédent](#)

Valider et transmettre les résultats

Liens utiles

Contact support technique
: index@travail.gouv.fr

[Consulter l'aide
concernant l'index](#)

[Consulter le site du
Ministère du Travail - Index](#)

[Contribuer sur Github
Statistiques](#)

Télécharger la liste des
référents Egapro - Dreetts

[Consulter l'aide
ProConnect \(ex
MonComptePro\)](#)

[Consulter le site du
Ministère du Travail -
Représentation équilibrée](#)

MINISTÈRE DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI

Index Egapro et Représentation équilibrée sont développés et maintenus par les équipes de la fabrique numérique des ministères sociaux.

info.gouv.fr

service-public.fr

legifrance.gouv.fr

data.gouv.fr

[Accessibilité: partiellement conforme](#) | [Mentions légales](#) | [CGU](#) | [Politique de confidentialité](#) |

[Paramètres d'affichage](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence Apache 2.0